



RICS

the mark of
property
professionalism
worldwide


DAUPHINE
UNIVERSITÉ PARIS

COBRA 2010

The Construction, Building and Real Estate Research Conference of the Royal Institution of Chartered Surveyors

Held at Dauphine Université, Paris, 2-3 September 2010

ISBN 978-1-84219-619-9

© RICS

12 Great George Street
London SW1P 3AD
United Kingdom

www.rics.org/cobra

September 2010

The RICS COBRA Conference is held annually. The aim of COBRA is to provide a platform for the dissemination of original research and new developments within the specific disciplines, sub-disciplines or field of study of:

Management of the construction process

- Cost and value management
- Building technology
- Legal aspects of construction and procurement
- Public private partnerships
- Health and safety
- Procurement
- Risk management
- Project management

The built asset

- Property investment theory and practice
- Indirect property investment
- Property market forecasting
- Property pricing and appraisal
- Law of property, housing and land use planning
- Urban development
- Planning and property markets
- Financial analysis of the property market and property assets
- The dynamics of residential property markets
- Global comparative analysis of property markets
- Building occupation
- Sustainability and real estate
- Sustainability and environmental law
- Building performance

The property industry

- Information technology
- Innovation in education and training
- Human and organisational aspects of the industry
- Alternative dispute resolution and conflict management
- Professional education and training

Peer review process

All papers submitted to COBRA were subjected to a double-blind (peer review) refereeing process. Referees were drawn from an expert panel, representing respected academics from the construction and building research community. The conference organisers wish to extend their appreciation to the following members of the panel for their work, which is invaluable to the success of COBRA.

Rifat Akbiyikli	Sakarya University, Turkey
Rafid Al Khaddar	Liverpool John Moores University, UK
Ahmed Al Shamma'a	Liverpool John Moores University, UK
Tony Auchterlounie	University of Bolton, UK
Kwasi Gyau Baffour Awuah	University of Wolverhampton, UK
Kabir Bala	Ahmadu Bello University, Nigeria
Juerg Bernet	Danube University Krems, Austria
John Boon	UNITEC, New Zealand
Douw Boshoff	University of Pretoria, South Africa
Richard Burt	Auburn University, USA
Judith Callanan	RMIT University, Australia
Kate Carter	Heriot-Watt University, UK
Keith Cattell	University of Cape Town, South Africa
Antoinette Charles	Glasgow Caledonian University, UK
Fiona Cheung	Queensland University of Technology, Australia
Sai On Cheung	City University of Hong Kong
Samuel Chikafalimani	University of Pretoria, South Africa
Ifte Choudhury	Texas A and M University, USA
Chris Cloete	University of Pretoria, South Africa
Alan Coday	Anglia Ruskin University, UK
Michael Coffey	Anglia Ruskin University, UK
Nigel Craig	Glasgow Caledonian University, UK
Ayirebi Dansoh	KNUST, Ghana
Peter Davis	Curtin University, Australia
Peter Defoe	Calford Seaden, UK
Grace Ding	University of Technology Sydney, Australia
Hemanta Doloi	University of Melbourne, Australia
John Dye	TPS Consult, UK
Peter Edwards	RMIT, Australia
Charles Egbu	University of Salford, UK
Ola Fagbenle	Covenant University, Nigeria
Ben Farrow	Auburn University, USA
Peter Fenn	University of Manchester, UK
Peter Fewings	University of the West of England, UK

Peter Fisher	University of Northumbria, UK
Chris Fortune	University of Salford, UK
Valerie Francis	University of Melbourne, Australia
Rod Gameson	University of Wolverhampton, UK
Abdulkadir Ganah	University of Central Lancashire, UK
Seung Hon Han	Yonsei University, South Korea
Anthony Hatfield	University of Wolverhampton, UK
Theo Haupt	Cape Peninsula University of Technology, South Africa
Dries Hauptfleisch	University of the Free State, South Africa
Paul Holley	Auburn University, USA
Danie Hoffman	University of Pretoria, South Africa
Keith Hogg	University of Northumbria, UK
Alan Hore	Construction IT Alliance, Ireland
Bon-Gang Hwang	National University of Singapore
Joseph Igwe	University of Lagos, Nigeria
Adi Irfan	Universiti Kebangsaan Malaysia, Malaysia
Javier Irizarry	Georgia Institute of Technology, USA
Usman Isah	University of Manchester, UK
David Jenkins	University of Glamorgan, UK
Godfaurd John	University of Central Lancashire, UK
Keith Jones	University of Greenwich, UK
Dean Kashiwagi	Arizona State University, USA
Nthatisi Khatleli	University of Cape Town, South Africa
Mohammed Kishk	Robert Gordon's University, UK
Andrew Knight	Nottingham Trent University, UK
Scott Kramer	Auburn University, USA
Esra Kurul	Oxford Brookes University, UK
Richard Laing	Robert Gordon's University, UK
Terence Lam	Anglia Ruskin University, UK
Veerarak Likhitrungsilp	Chulalongkorn University, Thailand
John Littlewood	University of Wales Institute, Cardiff, UK
Junshan Liu	Auburn University, USA
Champika Liyanage	University of Central Lancashire, UK
Greg Lloyd	University of Ulster, UK
S M Lo	City University of Hong Kong
Mok Ken Loong	Yonsei University, South Korea
Martin Loosemore	University of New South Wales, Australia
David Manase	Glasgow Caledonian University, UK
Donny Mangitung	Universitas Tadulako, Malaysia
Patrick Manu	University of Wolverhampton, UK
Tinus Maritz	University of Pretoria, South Africa
Hendrik Marx	University of the Free State, South Africa
Ludwig Martin	Cape Peninsula University of Technology, South Africa
Wilfred Matipa	Liverpool John Moores University, UK
Steven McCabe	Birmingham City University, UK
Annie McCartney	University of Glamorgan, UK
Andrew McCoy	Virginia Tech, USA
Enda McKenna	Queen's University Belfast, UK
Kathy Michell	University of Cape Town, South Africa
Roy Morledge	Nottingham Trent University, UK

Michael Murray	University of Strathclyde, UK
Saka Najimu Stanley Njuangang	Glasgow Caledonian University, UK University of Central Lancashire, UK
Henry Odeyinka Ayodejo Ojo Michael Oladokun Alfred Olatunji Austin Otegbulu Beliz Ozorhon Obinna Ozumba	University of Ulster, UK Ministry of National Development, Seychelles University of Uyo, Nigeria Newcastle University, Australia Bogazici University, Turkey University of the Witwatersrand, South Africa
Robert Pearl Srinath Perera Joanna Poon Keith Potts Elena de la Poza Plaza Matthijs Prins Hendrik Prinsloo	University of KwaZulu, Natal, South Africa Northumbria University, UK Nottingham Trent University, UK University of Wolverhampton, UK Universidad Politécnica de Valencia, Spain Delft University of Technology, The Netherlands University of Pretoria, South Africa
Richard Reed Zhaomin Ren Herbert Robinson Kathryn Robson Simon Robson David Root Kathy Roper Steve Rowlinson Paul Royston Paul Ryall	Deakin University, Australia University of Glamorgan, UK London South Bank University, UK RMIT, Australia University of Northumbria, UK University of Cape Town, South Africa Georgia Institute of Technology, USA University of Hong Kong, Hong Kong Nottingham Trent University, UK University of Glamorgan, UK
Amrit Sagoo Alfredo Serpell Winston Shakantu Yvonne Simpson John Smallwood Heather Smeaton-Webb Bruce Smith Melanie Smith Hedley Smyth John Spillane Suresh Subashini Kenneth Sullivan	Coventry University, UK Pontificia Universidad Católica de Chile, Chile Nelson Mandela Metropolitan University, South Africa University of Greenwich, UK Nelson Mandela Metropolitan University, South Africa MUJV Ltd. UK Auburn University, USA Leeds Metropolitan University, UK University College London, UK Queen's University Belfast, UK University of Wolverhampton, UK Arizona State University, USA
Joe Tah Derek Thomson Matthew Tucker	Oxford Brookes University, UK Heriot-Watt University, UK Liverpool John Moores University, UK
Chika Udeaja	Northumbria University, UK
Basie Verster Francois Viruly	University of the Free State, South Africa University of the Witwatersrand, South Africa
John Wall Sara Wilkinson Trefor Williams	Waterford Institute of Technology, Ireland Deakin University, Australia University of Glamorgan, UK

Bimbo Windapo	University of Cape Town, South Africa
Francis Wong	Hong Kong Polytechnic University
Ing Liang Wong	Glasgow Caledonian University, UK
Andrew Wright	De Montfort University, UK
Peter Wyatt	University of Reading, UK
Junli Yang	University of Westminster, UK
Wan Zahari Wan Yusoff	Universiti Tun Hussein Onn Malaysia, Malaysia
George Zillante	University of South Australia
Benita Zulch	University of the Free State, South Africa
Sam Zulu	Leeds Metropolitan University, UK

In addition to this, the following specialist panel of peer-review experts assessed papers for the COBRA session arranged by CIB W113

John Adriaanse	London South Bank University, UK
Julie Adshead	University of Salford, UK
Alison Ahearn	Imperial College London, UK
Rachelle Alterman	Technion, Israel
Deniz Artan Ilter	Istanbul Technical University, Turkey
Jane Ball	University of Sheffield, UK
Luke Bennett	Sheffield Hallam University, UK
Michael Brand	University of New South Wales, Australia
Penny Brooker	University of Wolverhampton, UK
Alice Christudason	National University of Singapore
Paul Chynoweth	University of Salford, UK
Sai On Cheung	City University of Hong Kong
Julie Cross	University of Salford, UK
Melissa Daigneault	Texas A&M University, USA
Steve Donohoe	University of Plymouth, UK
Ari Ekroos	University of Helsinki, Finland
Tilak Ginige	Bournemouth University, UK
Martin Green	Leeds Metropolitan University, UK
David Greenwood	Northumbria University, UK
Asanga Gunawansa	National University of Singapore
Jan-Bertram Hillig	University of Reading, UK
Rob Home	Anglia Ruskin University, UK
Peter Kennedy	Glasgow Caledonian University, UK
Anthony Lavers	Keating Chambers, UK
Wayne Lord	Loughborough University, UK
Sarah Lupton	Cardiff University
Tim McLernon	University of Ulster, UK
Frits Meijer	TU Delft, The Netherlands
Jim Mason	University of the West of England, UK
Brodie McAdam	University of Salford, UK
Tinus Maritz	University of Pretoria, South Africa

Francis Moor	University of Salford, UK
Issaka Ndekugri	University of Wolverhampton, UK
John Pointing	Kingston University, UK
Razani Abdul Rahim	Universiti Teknologi, Malaysia
Linda Thomas-Mobley	Georgia Tech, USA
Paul Tracey	University of Salford, UK
Yvonne Scannell	Trinity College Dublin, Ireland
Cathy Sherry	University of New South Wales, Australia
Julian Sidoli del Ceno	Birmingham City University, UK
Keren Tweeddale	London South Bank University, UK
Henk Visscher	TU Delft, The Netherlands
Peter Ward	University of Newcastle, Australia

Les conflits d'usage des espaces périurbains et le contentieux administratif

Le cas de la région Ile-de-France *

Land-Use Conflicts and Administrative Law Litigation

The case of the Ile-de-France area

Hai-VU PHAM

SAD-APT, INRA et AgroParisTech
16, rue Claude Bernard
75231 Paris Cedex 5
pham@inra.inapg.fr

Thierry KIRAT

CNRS, IRISES (Paris Dauphine)
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16
thierry.kirat@dauphine.fr

Mots-clés : conflit d'usage, périurbanisation, contentieux, Île-de-France

Keywords : land-use conflict, periurbanisation, litigation, Paris region

Classification JEL : R52, K41

*Première version novembre 2007, version révisée mai 2008.

Résumé

L'article porte sur une analyse des conflits d'usages d'espace, traduits par les requêtes devant la justice administrative française de 1981 à 2005. Le terrain d'étude est le périurbain francilien, territoire qui connaît une forte urbanisation et où la diversité des modes d'occupation du sol nécessite une meilleure compréhension de la dynamique spatiale et temporelle de la conflictualité. L'étude empirique montre une corrélation entre l'augmentation des conflits d'usage en Île-de-France et la dynamique de périurbanisation. Elle met en évidence un couplage entre certains types de conflits et certaines caractéristiques du territoire : les problèmes d'urbanisme font souvent l'objet conflictuel dominant dans les communes plutôt aisées, tandis que l'opposition aux infrastructures publiques se situe fréquemment dans les communes à forte urbanisation. Les nuisances des installations classées sont souvent localisées dans des communes plutôt peu aisées.

Summary

The article provides an analysis of land-use conflicts extract from the rulings of French Administrative Courts from 1981 to 2005. It focuses on Paris's suburb, where the urbanisation process and the diversity of land-use require a deeper comprehension of the problem. Our results show that the land-use conflict's evolution is correlated with the urbanisation process. They also detect a coupling phenomenon between conflict's type and territory's parameters : urbanism disputes often arise in wealthy municipalities, whereas oppositions to public infrastructure have particularly risen in strongly urbanising towns. Classified industrial facility's nuisances have been found in unfortunate municipalities.

- 1 -

Introduction

Cet article porte sur les conflits d'usage des espaces dans des territoires sous influence urbaine. Il analyse le cas de la région Ile-de-France¹, territoire où l'occupation artificialisée des sols est surreprésentée par rapport à d'autres espaces environnant des métropoles régionales (SLAK *et al.*, 2001). La population francilienne (11 millions d'habitants) est à 96 % urbaine, et l'on ne peut méconnaître la place structurante de l'urbain dans le territoire (STEPHAN, 2001). Première agglomération française, elle connaît également une tendance à la périurbanisation résidentielle dans des espaces anciennement voués à l'activité agricole ; à cet égard, la progression structurelle de l'urbanisation est bien établie (STEPHAN, 2001). Dans ce contexte, si les forêts et les terres agricoles occupent encore respectivement un quart et la moitié et de l'espace régional (IAURIF, données 2001), ces zones périurbaines, qu'elles soient situées au contact du front urbain ou au-delà, sont de plus en plus sous pression.

L'une des difficultés de l'analyse des conflits liés à la périurbanisation et, plus généralement, aux rivalités d'usages de territoires situés dans la grande périphérie des villes est de disposer de données empiriques. Notre méthode, qui sera précisée par la suite, consiste à utiliser le contentieux administratif comme source de données sur les conflits d'usage dans l'espace (à l'échelle de la commune) et dans le temps (en retenant une période d'analyse de vingt-cinq ans). L'objet de l'article est double. Il propose d'abord, une analyse empirique descriptive de la nature et de l'évolution des conflits localisés dans la région Île-de-France telles que l'exploitation

du contentieux porté devant les juridictions administratives les font apparaître ; il cherche, ensuite, à déterminer si les différents types de conflits observés peuvent être mis en rapport avec des caractéristiques des communes, définies à travers une série de variables socioéconomiques et démographiques d'une part, et des variables relatives aux modes d'occupation des sols et au rythme d'urbanisation, d'autre part.

D'un point de vue général, l'article s'inscrit dans le cadre de travaux qui, depuis quelques années, se développent autour de l'analyse des conflits d'usage des espaces, dans différents champs des sciences sociales : la géographie sociale (CADORET, 2006 ; CHARLIER, 1999 ; DARLY, 2007 ; LECOURT, 2003 ; MÉLÉ *et al.*, 2006), la sociologie urbaine (JOERIN *et al.*, 2005, TRUDELLE, 2003), l'économie régionale (BOUBA-OLGA et CHAUCHEFOIN, 2004 ; KIRAT et TORRE, 2006 ; TORRE et CARON 2005), l'économie publique (JEANNEAUX, 2006).

L'article est structuré de la façon suivante : dans la première partie, nous présentons la problématique du travail. La deuxième partie décrit nos données et la méthodologie de travail retenue. La troisième partie contient des analyses quantitatives dont les plus importantes sont sans doute les analyses spatiales réalisées pour tester l'hypothèse d'une influence des facteurs d'environnement socioéconomique sur la géographie des conflits.

- 2 -

Conflits d'usage et dynamique des territoires

Sans prétendre réaliser un bilan exhaustif de la littérature, il nous semble que la plupart des travaux conduits en économie spatiale ou régionale, mais aussi en géographie sociale, sur les conflits d'usage des espaces, prennent une orientation plutôt statique et, de ce fait, ne lient pas les conflits aux transformations et à la dynamique des territoires ; à l'inverse, les travaux d'économie appliquée consacrés aux phénomènes de périurbanisation ou de concurrences dans les usages des sols dans des espaces périphériques aux villes mettent l'accent sur les aspects économiques et ne s'intéressent pas aux conflits d'usage en tant que tels.

Face à ce constat, notre intention est de faire le lien entre les deux dimensions, de conflits et de dynamiques territoriales. Il s'agira de montrer, dans le cadre spatial qui est le nôtre, ce que des sociologues et géographes québécois ont établi dans le domaine des conflits urbains dans la région du Québec, à savoir que certains cadres urbains sont plus susceptibles que d'autres de générer des conflits (JOERIN *et al.*, 2005). Nous chercherons, par conséquent, à montrer que les différentes formes de conflits peuvent être expliquées par les caractéristiques propres de groupes de communes franciliennes.

2.1. Mettre en relation conflits et dynamiques territoriales : une brève mise en perspective

Globalement définis, les conflits d'usage concernent les changements d'allocation des sols qui suscitent des antagonismes entre parties prenantes. Ils émergent

dans un cadre dynamique, qui touche les décisions de transformation de la destination des sols. La dynamique foncière constitue alors un élément important pour la compréhension des conflits. Or, dans la littérature disponible, les deux questions de la dynamique d'occupation des sols et des conflits semblent peu souvent articulées, pour des raisons qui concernent, *a priori*, les orientations thématiques et les outils d'analyse des différentes sciences sociales.

Ainsi, le mouvement d'urbanisation dans des espaces périphériques aux grandes villes est une tendance qui a suscité des travaux consacrés aux aspects proprement économiques, qui vont des choix de localisation des ménages à la dynamique du marché foncier. Les choix de localisation résidentielle des ménages sont de plus en plus analysés au regard de la valeur du cadre de vie, plus précisément de l'environnement paysager des logements, dans des espaces périurbains. La méthode des prix hédoniques est utilisée pour déterminer la valeur du paysage (CAVAILHES et JOLY, 2006), et permet de mieux comprendre les effets des différents paramètres de la localisation périurbaines des ménages : rente urbaine, rente foncière, prix du foncier bâti ou constructible, coûts de transport, et valeurs hédoniques. D'autres travaux appliqués ont récemment porté sur la conversion de terres agricoles en terres constructibles dans différents espaces métropolitains. Ainsi, GENIAUX et NAPOLEONE (2005) s'intéressent à la formation et à l'évolution du prix du foncier agricole dans le département des Bouches-du-Rhône, en mettant l'accent sur la conversion des sols agricoles en sols susceptibles d'être constructibles. Ils montrent que les marchés fonciers sont segmentés en fonction des types d'usages des sols, mais que les prix du foncier agricole (parcelles NC des plans d'occupation des sols) ne sont pas déterminés uniquement par les résultats économiques des exploitations agricoles, dans la mesure où ils sont influencés par les anticipations de leur conversion en parcelles urbanisables.

Dans un autre contexte régional, PERES (2007 ; 2009) s'est attachée à la concurrence foncière entre l'urbanisation et la viticulture dans le bordelais. Elle pose, à l'instar de GENIAUX et NAPOLEONE, le problème de la conversion de terres viticoles en terrains urbanisables dans la grande périphérie de l'agglomération bordelaise. PERES montre que la production viticole n'est pas homogène, dans la mesure où les exploitations peuvent être différenciées selon la taille des parcelles, les labels de qualité (AOC) et les prix des vins. Elle s'attache à comprendre empiriquement les facteurs de la conversion ou de la non conversion de terres viticoles en terres urbanisables : il en ressort que les petites parcelles viticoles étant plus fragiles que les grandes, elles sont plus fortement touchées par le mitage des espaces périurbains. De plus, les communes proches de la ville de Bordeaux, dont la distance centroïde est inférieure à 21 km, sont elles aussi plus fragiles que les communes situées au-delà de cette distance, mais des facteurs de résistance existent, dont la prise en compte nuance la fragilité des terres viticoles : l'existence et la structure des POS ou des PLU, la qualité et rentabilité des parcelles viticoles.

Ces travaux d'économie appliquée de la dynamique du foncier, des prix et des valeurs hédoniques sont d'un grand intérêt pour comprendre les facteurs économiques de la pression foncière dans les espaces périurbains. S'ils ne portent pas sur les conflits en tant que tels, ils permettent de mieux en saisir le contexte.

Quant aux spécialistes de géographie sociale (CADORET, 2006 ; CHARLIER, 1999 ; DARLY, 2007 ; LECOURT, 2003 ; MÉLÉ *et al.*, 2006) ou de sociologie urbaine (JOERIN *et al.*, 2005 ; TRUDELLE, 2003) ou rurale (SIMARD, 2007), ils mettent l'accent sur les conflits sans en baser l'étude sur la dynamique de transformation de l'occupation des espaces. Certains travaux relèvent de la sociologie des mouvements sociaux et s'attachent à l'analyse des processus de mobilisation et de protestation (TRUDELLE, 2003), alors que d'autres soutiennent que les conflits sont révélateurs des ancrages territoriaux interprétés en termes d'appartenance, d'appropriation, voire d'identités territoriales (LECOURT, 2003). Pour MÉLÉ, les conflits « produisent des groupes, conscients d'une solidarité de destin, qui s'approprient matériellement... et idéellement... un espace » (MÉLÉ, 2004, p. 10). L'action collective est interprétée comme le signe d'une proximité sociale produite à partir de la proximité spatiale ; elle est productrice de territoires entendus comme des « espaces délimités chargés de valeur » (MÉLÉ, *ibid.*).

À l'évidence, les approches « sociales » des territoires sont d'une grande utilité pour comprendre les processus conflictuels de manière plus approfondie que ne le permettent les analyses en termes de syndrome « NIMBY » (MORMONT, 2006). De nombreuses études de cas et monographies sont disponibles, sur des problématiques de conflits d'environnement en France métropolitaine (CHARLIER 1999), sur des cas précis d'aménagements ou d'infrastructures suscitant des contextes conflictuels (les nuisances aéroportuaires chez FABUREL et MALEYRE, 2006 ; un projet d'aéroport régional chez LECOURT, 2003).

In fine, dans le champ de la sociologie et de la géographie sociale, la question des conflits d'environnement ou d'aménagement est problématisée sous l'angle de la liaison entre eux et les constructions collectives, sociales, liées à l'action collective, d'un rapport au territoire. La structure du territoire et le lien avec les conflits ne sont pas pris en considération. A l'inverse, les analyses des transformations socioprofessionnelles du territoire (TABARD, 2002 ; CHENU et TABARD, 1993) donnent de la substance aux territoires en termes de morphologie socioprofessionnelle et de hiérarchisation sociale, mais elles n'ont, à notre connaissance, pas alimenté des travaux consacrés aux conflits, alors qu'elles sont une source importante des études de « victimation » à l'échelle des communes (POTTIER *et al.*, 2002).

Pour finir ce bref tour d'horizon, un point de vue plus général sur les différents types de conflits d'usage qui peuvent scander les processus d'occupation des espaces est développé par un ensemble de chercheurs, appartenant à des disciplines différentes, qui s'attachent à la multidimensionnalité des conflits qui prennent naissance autour des usages industriels, agricoles, résidentiels, ou de l'expression de préférences pour le non usage (dans le cas de la préservation de sites pour des motifs écologiques). Les sources empiriques mobilisées sont diverses et complémentaires : presse quotidienne régionale (DARLY, 200 ; TORRE et LEFRANC, 2005 ; PAOLI et SERINELLI ; 2004), documents administratifs de planification et de gestion des sols (MELOT et PAOLI, 2006), contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires (CADORET 2006 ; JEANNEAUX 2006a et 2006b ; JEANNEAUX et KIRAT 2005 ; KIRAT et MELOT, 2005 ; MELOT 2005). Nombre de ces travaux procèdent d'une

analyse temporelle de l'évolution de la conflictualité et s'intéressent aux transformations socioéconomiques des territoires considérés.

2.2. Problématique de la recherche : éclairer la géographie des conflits par des paramètres socioéconomiques

Les relations conflictuelles sont de plus en plus souvent admises comme partie intégrante de la vie des sociétés et des processus de développement économique et social (KIRAT et TORRE, 2006) mais la saisie quantitative du phénomène reste assez difficile. Si l'on procède à un inventaire des notions rattachables à celle de conflit dans plusieurs domaines, on découvre rapidement une variété des termes et de synonymes : désaccord, rupture, tension, différend, manifestation, opposition, confrontation, concurrence, divergence d'intérêt, litige, etc. d'où il découle une difficulté à cerner le phénomène de manière exhaustive, même avec une approche multidimensionnelle.

Dans le cadre de la recherche qui alimente le présent article, nous nous fondons sur l'idée de départ suivante : la dynamique des territoires constitue une source de tensions et de conflits qui peuvent se traduire par des actions devant les tribunaux, notamment les tribunaux administratifs. Précisons ces points :

- a) Tout projet de modification des usages des sols est l'objet d'une activité administrative qui génère des documents ou des décisions qu'il est possible de contester – à la condition que le « contestataire », qu'il soit personne physique ou entité collective, dispose d'un droit d'action – devant le juge administratif. Par exemple, l'implantation d'un centre commercial demande que le plan d'occupation des sols (désormais plan local d'urbanisme) soit modifié en conséquence, ce qui suppose une délibération du conseil municipal ; la création ou l'élargissement d'une route suppose une enquête publique et une déclaration d'utilité publique par le préfet ; la construction d'un bâtiment d'élevage ou d'un centre de la protection judiciaire de la jeunesse nécessite la délivrance préalable d'un permis de construire, etc.
- b) Les actions devant les tribunaux sont un signe de mutations dans les structures des territoires, qu'il s'agisse d'occupation du sol, de cohabitation des usages, de tendances démographiques, de niveau socioéconomique de la population communale, etc. Les conflits d'usage qui prennent une forme contentieuse sont une partie d'un ensemble plus vaste de situations de tensions sur les usages des espaces ; ils peuvent être initiés par une pluralité d'acteurs : personnes physiques, associations de défense du cadre de vie, préfets, promoteurs immobiliers, entreprises, etc.
- c) En matière de tendance à recourir aux tribunaux administratifs, comme nous tenterons de l'établir, il n'y a pas lieu de retenir une hypothèse déterministe : l'espace de la région Ile-de-France est un espace hétérogène de plusieurs points de vue (socioéconomique, démographique, topologique). C'est là une source de la différenciation des territoires franciliens que l'observation empirique de la géographie régionale des conflits (DARLY, 2007) permet de mesurer et de comprendre.

L'hypothèse centrale que nous retenons est que la dynamique d'occupation des sols et de transformation des usages au sein de la région Ile-de-France est une source importante des conflits d'usage, mais elle n'en est pas la condition suffisante. Les

conflits d'usage franciliens sont aussi déterminés par les paramètres socioéconomiques caractéristiques de l'espace, des projets de transformation des usages des sols, qu'il s'agisse d'espaces localisés ou d'espaces linéaires. À cet égard, certains travaux dans le domaine de la sociologie urbaine ont adopté ce point de vue (JOERIN *et al.*, 2005 ; TRUDELLE, 2003). Ces auteurs ont dépassé l'approche du conflit par la sociologie traditionnelle selon lequel *le conflit est une relation antagonique entre deux ou plusieurs unités d'action dont l'une au moins tend à dominer le champ social de leurs rapports*. Fruit d'un changement relationnel (mais aussi et à la fois sa cause), et fortement lié à la perturbation des valeurs sociales, le conflit dans ce sens varie de la pure concurrence entre deux joueurs, aux crises, en passant par des mouvements sociaux. Mais au-delà de cette détermination incorporelle, on doit reconnaître une autre face du phénomène, que nous qualifions de dimension « matérielle » du conflit et qui suppose l'intégration des conflits dans un cadre spatialisé. Ainsi pour JANELLE (1976), VILLENEUVE et CÔTE (1994), JOERIN *et al.* (2005), les tensions et différends n'apparaissent pas par hasard sur le territoire : ils sont *intimement liés à la structuration des sociétés locales et de leur rapport à l'espace*. Autrement dit, ils sont dépendants du contexte matériel des espaces occupés, qu'il s'agisse de caractéristiques géophysiques (plaine, montagne, littoral) ou sociodémographique (structure par âge ou par PCS de la population, solde démographique). Si chaque contexte produit un conflit différent, le travail empirique se doit de chercher à comprendre et à généraliser, non seulement les caractéristiques de la conflictualité, mais aussi le rapport qu'elle entretient avec son espace. En supposant que les conflits sont conditionnés par les paramètres socio-économiques du territoire, nous nous proposons de les observer vis-à-vis de chaque paramètre afin d'en tirer une compréhension plus fine de leur « mécanisme ».

- 3 -

Données

3.1. 25 ans de contentieux devant les Cours Administratives d'Appel et le Conseil d'État

Les données utilisées sont issues du contentieux administratif localisé en l'Ile-de-France du 1^{er} janvier 1981 au 31 décembre 2005. Les données consistent en décisions rendues par le Conseil d'État et, à partir de leur création en 1989, les Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles, sur des conflits localisés dans les six départements de l'Ile-de-France², Paris étant exclu du champ de l'étude au regard de la spécificité de la ville-capitale. Les décisions ont été recueillies sur la base de données juridiques textuelles LamylineReflex.

Nos données ne portent pas, à ce jour, sur les décisions rendues en premier ressort par les tribunaux administratifs qui sont au nombre de trois dans la région Ile-de-France (Cergy, Melun, Versailles). Deux raisons expliquent que nos données ne concernent que les juridictions supérieures : la première est que la source utilisée, qui est la plus complète des bases de décisions existantes (Légifrance, Doctrinal), n'est exhaustive que pour les Cours Administratives d'Appel et le Conseil d'État. Or,

notre étude vise l'exhaustivité. La deuxième raison est que le fait que les décisions des tribunaux administratifs fassent l'objet de recours devant les juridictions d'appel ou de cassation est un signal de l'importance des conflits. À défaut d'être exhaustives sur l'activité des tribunaux administratifs (par exemple, sur le contentieux « ordinaire » des permis de construire), nos données portent sur des contentieux liés à des projets ou des réalisations qui portent des enjeux importants (qu'il s'agisse de la construction d'une autoroute ou d'un permis de construire délivré à proximité ou sur une zone d'intérêt faunistique ou floristique).

Il importe de préciser que, dans cette étude, l'unité d'analyse utilisée est l'arrêt (encadré 1).

Encadré 1 : exemple d'information contenue dans un arrêt

Arrêt No. 00PA01501 rendu le 27 Janvier 2004 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Paris

A la demande de la société Routière de l'Est Parisien, le préfet de la Seine-et-Marne lui a délivré une autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire sur les communes de Foujou et de Moisenay, et d'une installation de broyage, concassage et criblage de matériaux, le 20 Mars 1998. Cet acte (que nous qualifions déclencheur du conflit) a été attaqué par plusieurs associations de riverains et d'environnement qu'on peut citer brièvement : « Bien vivre à Moisenay », « Mieux vivre à Blandy », « Ile-de-France environnement »..., pour cause de non respect des normes d'urbanisme et d'environnement. Le Tribunal administratif de Melun a annulé, le 9 décembre 1999, l'autorisation litigieuse, ce qui amène la société Routière de l'Est Parisien à faire appel devant la Cour Administrative d'Appel de Paris. Sa requête est enregistrée au greffe de la Cour le 12 Mai 2000 sous le numéro 00PA01501.

La décision de la Cour Administrative d'Appel rendue le 27 janvier 2004 constitue notre matière de travail.

Les arrêts ont pu être situés dans le temps et dans l'espace :

- dans le temps, trois dates ont été retenues : celle de la décision, celle de la requête (date d'introduction de l'instance) et celle de l'acte à l'origine du contentieux (acte déclencheur, par exemple un arrêté préfectoral ou une délibération du conseil municipal). Le recueil des arrêts s'est fait sur la date de la décision, mais il a été possible de déterminer la date antérieure de l'acte à l'origine de l'instance, parfois assez loin dans le temps (1965 pour la date la plus ancienne).
- dans l'espace : la localisation de l'objet du conflit au niveau de la commune a pu être effectuée dans la quasi-totalité des arrêts. Elle a pu l'être grâce, soit à l'adresse du requérant, soit à une (des) mention(s) explicite(s), dans la décision, du lieu du conflit.

En définitive, nous avons recensé 466 arrêts parmi lequel, 209 devant le Conseil d'État (CE), 239 devant les Cours Administratives d'Appel (CAA) et 18 devant les tribunaux administratifs (TA). Compte-tenu de l'absence d'exhaustivité de la base LamylineReflex sur les décisions des tribunaux administratifs, nous ne les avons pas retenus. La base de données est donc constituée de 448 arrêts rendus entre 1981 et 2005.

Pour chaque arrêt, trois groupes de données ont été extraits :

- les données concernant les acteurs du conflit : leur position dans l'affaire (requérant, défendeur, tiers intéressé) ; leur catégorie sociale ; l'usage de l'espace qu'ils défendent...
- les données concernant le conflit : objet, localisation, date, résultat du jugement, nature de la requête...
- la commune du conflit.

Ces données textuelles ont donc été la source d'informations calibrées sous la forme d'une nomenclature à différents niveaux issue d'une élaboration collective ; nous avons constitué une base de données relationnelle qui a été, ensuite, complétée par une table dédiée aux données géographiques de l'espace conflictuel, observées de façon indépendante des informations juridiques obtenues de la base LamylineReflex. Cette dernière porte sur les caractéristiques des communes de l'Ile-de-France qui se répartissent en deux catégories :

- les communes pour lesquelles au moins une affaire contentieuse a été identifiée (soit 340 communes). Pour ces communes, nous avons constitué une base de données socio-démographiques (population, densité de population, ancienneté de la résidence des ménages dans la commune, revenu moyen des ménages, etc.), topographiques (mode d'occupation des sols de la commune, type de commune : urbaine, monopolarisée, multipolarisée) et administratives (autorisations de construction délivrées sur le territoire de la commune). Les sources de ces données contextuelles sont diverses : INSEE, RGP 1990 et 1999, Direction Générale des Impôts (DGI), Ministère de l'Équipement (base SITADEL), IAURIF.
- Pour les autres communes de l'Ile-de-France sur lesquelles aucun contentieux n'a été identifié (soit environ 900 communes), nous avons recueilli des données plus allégées. Par exemple, nous n'avons pas intégré sur les données de la DGI les niveaux de revenus ni celles de l'Équipement sur les autorisations de construction³.

Il faut préciser qu'un conflit d'usage peut, dans l'absolu, se dérouler dans un temps plus ou moins long et s'exprimer sur différentes scènes : manifestations de rue, pétitions, recours à la justice administrative. Dans ce dernier cas, les acteurs peuvent avoir recours à une multiplication des actions devant les tribunaux, ce qui fait qu'un même conflit d'usage peut donner lieu à plusieurs décisions de justice, ce qui pose le problème de l'articulation du conflit d'usage et des arrêts. Par commodité et par convention, nous emploierons désormais le mot « conflit » comme synonyme d'« arrêt ».

3.2. L'objet du conflit

Les conflits d'usage étudiés dans le cadre de cette recherche sont examinés dans un contexte de cohabitation de divers modes d'usages du sol. Nous soutenons que le conflit d'usage ne peut avoir lieu que si cette structure est menacée d'être changée par une modification, soit dans la couche géographique (modification spatiale), soit dans la couche institutionnelle (modification du droit d'usage) de l'espace : un processus susceptible de créer des perdants. Pour cette raison, nous avons, dans

chaque arrêt, déterminé un objet-source de la modification et que nous qualifions d'objet du conflit. Un tel objet est défini comme l'objet au cœur de la controverse ou du litige, perçu par les acteurs, supporté par les uns et remis en cause par les autres. Il n'est pas toujours physiquement saisissable – comme le cas du bruit, du droit d'accès ou encore des tracés d'un projet –, mais toujours déterminable. Nous avons ensuite classé ses objets dans les catégories suivantes :

1. « Accessibilité et servitude » (*access*) : droit d'accès ou de passage, occupation ou stationnement, servitudes administratives.
2. « Installations industrielles, extractives ou de stockage » (*ICPE*) : installations industrielles (y compris de traitement des déchets) ou agricoles (qu'elles relèvent ou pas de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement –, loi de juillet 1976), activités extractives (carrières, gravières), sites de stockage de matières dangereuses ou de marchandises, mais aussi sites anciennement industriels qui font l'objet de problèmes de dépollution...
3. « Agriculture/halieuistique/foresterie » (*agric*) : activités d'exploitation agricole, forestière et halieuistique.
4. « Aménagements et infrastructure d'utilité publique » (*infrast*), généralement soumises à la réglementation sur les déclarations d'utilité publique : les routes, les chemins de fer, les aéroports et aérodromes, les infrastructures de production et de transport d'énergie (réseaux de gaz, d'électricité), les infrastructures de télécommunication (postes et lignes France Télécom) ; en outre, nous avons retenu les établissements accueillant des missions de service public (établissements pénitentiaires, centres de la Protection judiciaire de la jeunesse...).
5. « Activités de services » (*serv*) : cette variable répond au souci de distinguer les infrastructures et leur exploitation. Elle concerne particulièrement les services de transport terrestre et aérien, sources de nuisances sonores et de pollution atmosphérique.
6. « Voisinage » (*Vois*) : tout conflit lié aux troubles de voisinage (bruit, désordre...) ou désaccords sur le règlement de copropriété.
7. « Opérations et documents d'urbanisme » (*urba*) : cette variable touche aussi bien les plans d'urbanisme et le classement des sols (schéma directeur, plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, schéma de cohérence territoriale) que les autorisations de construction (permis de construire, certificat d'urbanisme), urbanisme commercial inclus.
8. « Gestion et préservation du milieu naturel » (chasse, pêche, qualité de l'environnement, protection du paysage). Ces conflits concernent, dans presque tous les cas, un ou quelques départements de la région. Étant donné que notre unité d'analyse spatiale est la commune, il est impossible de les représenter géographiquement à cette échelle. Par conséquent, nous n'avons pas traité cette catégorie de conflit dont par ailleurs l'effectif est très faible.

Encadré 2 – De l'arrêt à la base de données : un exemple

Arrêt No.203032 le 17 Mai 2000, rendu par le Conseil d'Etat

L'Association de défense de l'Environnement et du cadre de vie de l'Epi d'or a demandé au Conseil d'Etat d'annuler pour excès de pouvoir le décret du 24 avril 1998 déclarant d'utilité publique les travaux relatifs à la mise à 2 fois 3 voies de la route nationale RN286, conférant le caractère de route expresse entre le demi échangeur de Saint-Quentin en Yvelines à Guyancourt et l'Est du point Colbert et portant mise en compatibilité des plans d'occupation des communes de Buc, Jouy en Josas, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, ensemble la décision implicite du Premier ministre rejetant la demande de retrait de ce décret.

- > *dans ce cas, l'objet du conflit est le tracé de l'élargissement de la route RN286 qui entre dans la catégorie « Aménagement et infrastructure d'utilité publique »*

3.3. La localisation des conflits

L'unité d'analyse spatiale retenue est la commune. Bien que les communes franciliennes aient des configurations très diversifiées (notamment en termes de population et de superficie), la commune est l'unité spatiale de base de l'organisation administrative des territoires. La localisation d'un conflit est déterminée par son échelle géographique et la localisation de son objet. Nous avons défini quatre échelles géographiques de la conflictualité :

- *la commune* : le conflit se limite au sein d'une commune (par exemple, lorsque le conflit concerne un projet de construire litigieux),
- *plusieurs communes* : ici, le conflit implique plusieurs communes d'un même département ou de départements différents. C'est le cas, par exemple, des conflits touchant les nuisances de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle qui touchent les départements de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise. Nous nous sommes efforcés de déterminer dans ces cas toutes les communes concernées mais pas forcément mentionnées dans l'arrêt,
- *le département*,
- *la région*.

Pour ces deux derniers niveaux, il s'agit de conflits concernant un département ou une région et qui ne sont pas localisables au niveau communal. Il s'agit de conflits liés à la protection de l'environnement (catégorie 8 ci-dessus) ou éventuellement de grands projets d'aménagement régionaux (par exemple, la ligne de TGV Paris-Le Mans-Tours).

- 4 -

Analyse quantitative

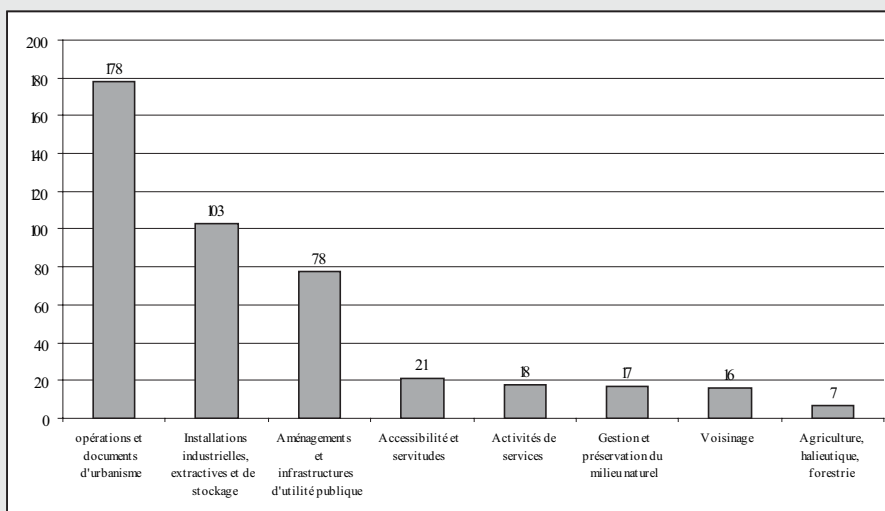
L'analyse spatiale dont les résultats sont présentés ici est fondée sur une observation de l'impact des facteurs d'environnement socio-économique sur la distribution spatiale des conflits. Comme annoncé dans l'introduction, nous avons supposé que l'environnement socio-économique joue un rôle important dans la formation

de la conflictualité et cherché à confirmer ou infirmer cette hypothèse. Un projet d'aménagement peut se confronter à une opposition forte dans certaines communes alors qu'un projet similaire peut ne pas susciter d'action devant le juge administratif dans certaines autres. Nous avons donc cherché à déterminer s'il existe des configurations de communes plus susceptibles que d'autres de favoriser les conflits. Nous présentons ici les résultats des tests ANOVA à un facteur (one-way ANOVA) pour 5 facteurs principaux, avant de projeter les communes avec leurs conflits et leurs caractéristiques sur un plan factoriel grâce à la technique de l'analyse des composantes multiples (ACM). Au préalable, il est utile de présenter brièvement les résultats descriptifs.

4.1. Analyse descriptive

Notre objectif est ici de comprendre la distribution des conflits dans l'espace et dans le temps. Le recensement des conflits montre que les conflits d'urbanisme sont en tête des problèmes les plus portés devant les juges administratifs (178 arrêts). Viennent ensuite les conflits liés à l'industrie et aux activités extractives (103 arrêts) et, plus loin, les conflits liés aux aménagements et infrastructures d'utilité publique (78 arrêts).

Fig. 1 - Structure du contentieux administratif en Ile-de-France (1981-2005)



Quant à la distribution des arrêts en Île-de-France, celle-ci est sans surprise liée à la dimension des territoires de ses départements. La Seine-et-Marne (77) et les Yvelines (78) sont les départements dont les communes sont les plus concernées par

le contentieux administratif. Pour la Seine-et-Marne dont la superficie représente 49 % de l'Ile-de-France (5915 km²), 89 de ses 514 communes sont concernées par des conflits, alors que les chiffres correspondant pour les Yvelines sont respectivement 2284 km² et 72 sur ses 682 communes. Si nous prenons en compte le nombre élevé des communes dans ses départements plutôt ruraux ainsi que la taille de chaque commune, nous nous apercevons que la densité des conflits ici est beaucoup moins importante que dans ces départements peuplés de la petite couronne francilienne.

4.2. Analyse spatiale

4.2.1. Représentation cartographique de la dynamique du contentieux

La localisation des conflits à l'échelle de la commune et l'identification de la date de la décision à l'origine du conflit a permis d'établir une cartographie de la conflictualité exprimée devant les juridictions administratives sur une longue période. En effet, les premiers actes ou décisions identifiées remontent aux années 1960 ; en retenant cette date de départ, nous avons pu établir une cartographie des conflits sur une base cumulative, en ajoutant au stock de chaque période le flux d'affaires nouvelles introduites dans les cinq années suivantes. Nous ne retenons ici, pour ne pas prendre trop de place, les cartes des périodes 1976-1980 et 1976-2000 pour deux types de conflits parmi les trois plus importants en Ile-de-France : les conflits d'urbanisme (fig. 2 et 3) et ceux liés aux aménagements et infrastructures d'utilité publique (fig. 4 et 5) (les conflits liés aux installations industrielles, extractives et de stockage seront évoqués plus loin). Paris, indiqué en gris au centre des cartes suivantes, est exclu de l'analyse.

Fig. 2 – Conflits d'urbanisme, 1976-1980

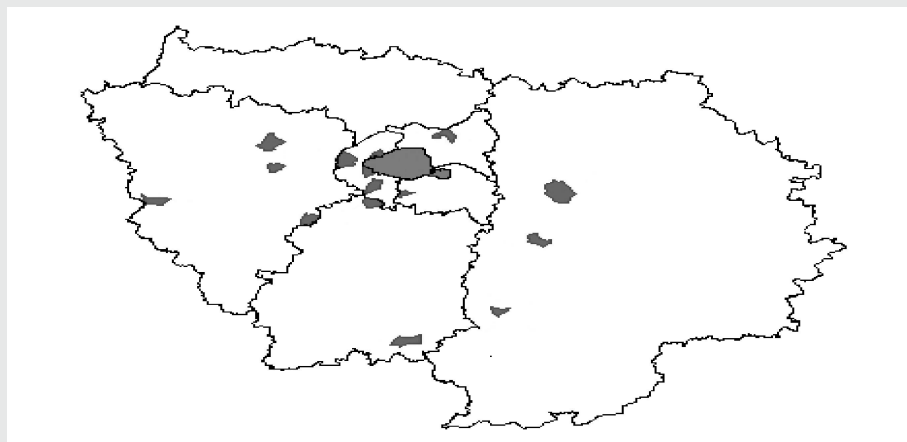


Fig. 3 – Conflits d'urbanisme, 1976-2000 (rayon : 40 km de Paris)

Nous pouvons constater une tendance nette à l'élargissement des espaces où des conflits liés aux opérations et documents d'urbanisme se sont posés en Ile-de-France depuis le milieu des années 1970. Cet élargissement n'est bien sûr pas uniforme à l'échelle de la région : il se compose de deux tendances différenciées. D'abord, les conflits d'urbanisme se diffusent dans un rayon d'environ quarante kilomètres autour de Paris, avec une forte densité dans la périphérie ouest de l'agglomération (Hauts-de-Seine et Yvelines) et une densité relativement moins forte à l'est (Val-de-Marne). Ensuite, des conflits d'urbanisme émergent à la périphérie de l'Ile-de-France, de manière relativement dispersée sauf dans le sud de la région (Essonne et Seine-et-Marne). Nous le confirmerons plus loin, mais cette tendance révèle un mouvement de périurbanisation sur des espaces de plus en plus éloignés de la première couronne francilienne.

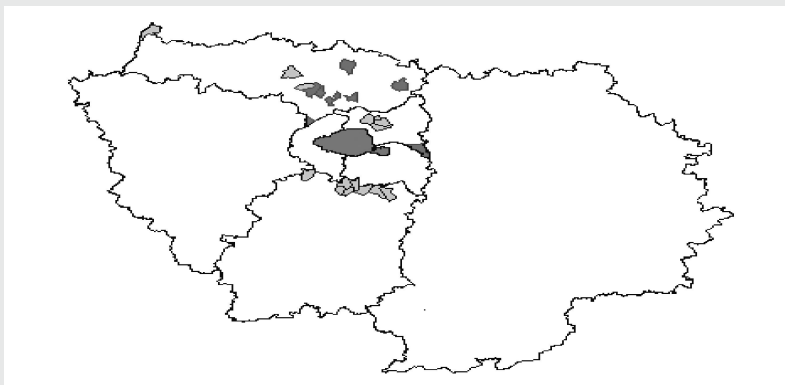
Fig. 4 – Conflits d'aménagements et d'infrastructures d'utilité publique, 1976-1980

Fig. 5 – Conflits d'aménagements et d'infrastructures d'utilité publique, 1976-1980 (rayon : 40 km de Paris)



Afin d'obtenir une représentation plus précise de la dynamique de localisation des conflits liés aux activités industrielles, aux infrastructures et à l'urbanisme, les figures suivantes (fig. 6-7-8) présentent, pour chacun de ces domaines, l'année à laquelle les décisions des juridictions administratives concernant des communes franciliennes ont été rendues. Le commentaire de ces graphiques s'appuie également sur l'analyse de la distance kilométrique des communes à conflits, par rapport à Paris. Sur chaque figure, nous constatons une séparation assez nette entre deux zones : la première, à moins de 40 km du centre de Paris, se caractérise par une forte densité de conflits et s'élargit avec le temps, tandis que la seconde contient des conflits dispersés. Ce constat est visualisé sur les cartes par un cercle de rayon de 40 km autour de Paris (fig. 3, fig. 5).

4.2.2. Les conflits liés aux installations industrielles, extractives et de stockage

La localisation des conflits liés aux installations industrielles, extractives et de stockage montre de nettes différences entre les contentieux selon leur distance à Paris. Dans une première zone, à forte densité urbaine et de population, qui s'étend sur un rayon d'environ 40 km autour de la capitale, deux types de litiges sont présents :

- les conflits liés aux ateliers de métallurgie ou mécanique et aux centres de stockage de produits, dangereux ou non, et dont les acteurs sont aussi bien les riverains agissant de manière individuelle et l'administration,
- les conflits induits par la prise de mesures administratives de mise en conformité des installations classées et de dépollution de sites, dont l'acteur majeur est le préfet du département.

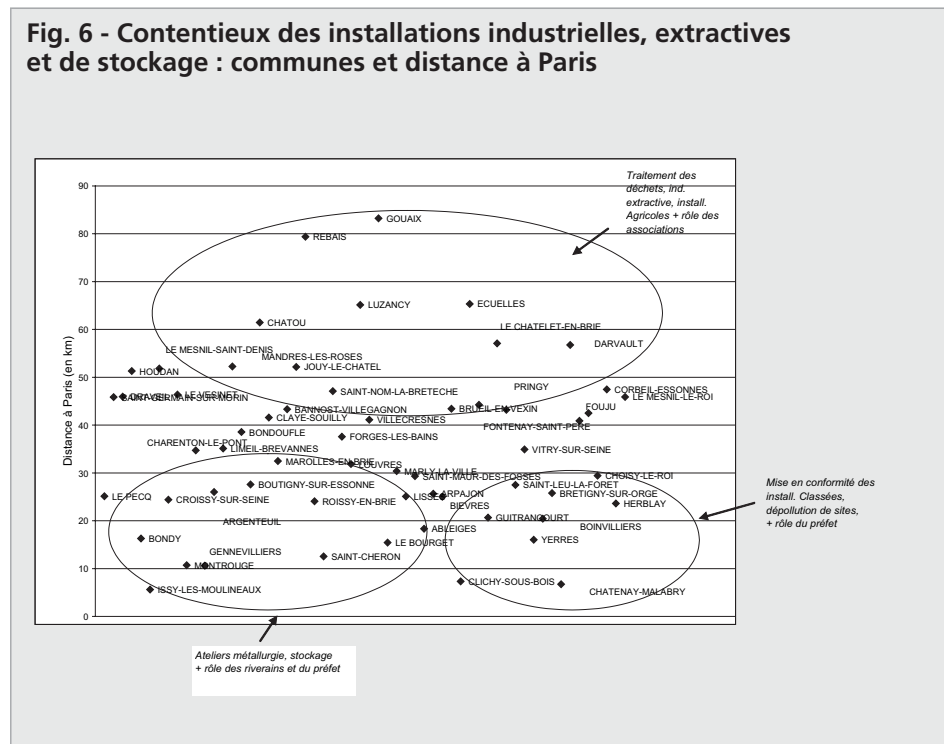
Au-delà de ce rayon, les conflits changent de nature : ils impliquent très fréquemment des associations de défense de l'environnement et du cadre de vie, autour

d'enjeux liés à des projets de création de centres de traitement des déchets, de stations d'épuration des eaux usées ou d'extension d'installations agricoles.

Si l'on considère les évolutions au cours du temps, il apparaît que deux tendances structurelles se manifestent depuis la fin des années 1990 :

- une forte accentuation de la contestation des installations industrielles et des sites de stockage proches de Paris,
- l'émergence rapide de contestations des activités industrielles et extractives (carrières) aux marges de l'Ile-de-France, ce qui peut être mis en rapport avec les mouvements de périurbanisation lointaine et de constitutions d'associations de défense du cadre de vie.

Fig. 6 - Contentieux des installations industrielles, extractives et de stockage : communes et distance à Paris

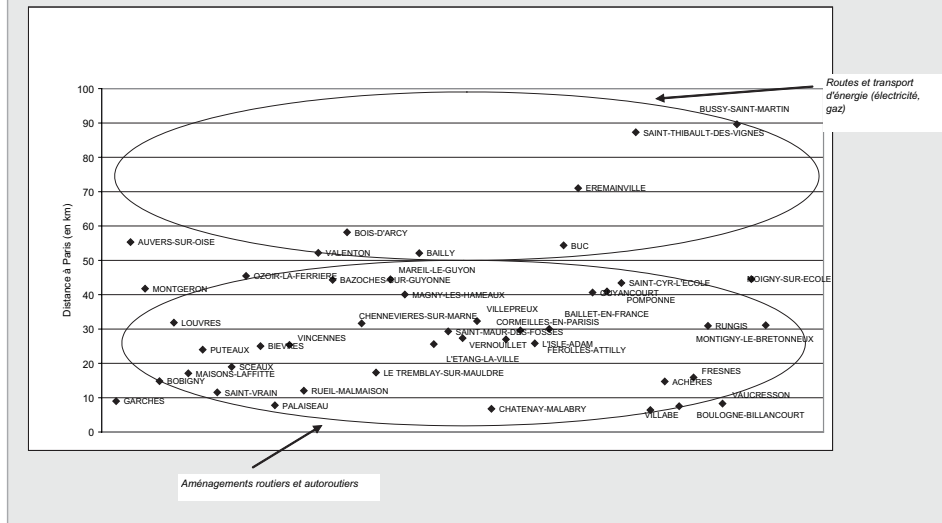


4.2.3. Les conflits liés aux aménagements et infrastructures d'utilité publique

L'observation de ce type de conflits donne lieu à des conclusions assez proches des précédentes (fig 7). Dès que cette limite est franchie, l'objet des conflits change de nature : en deçà, la matière des conflits est essentiellement celle des infrastructures de transport terrestre (construction de l'A86, de liaisons entre sections de la Francilienne, élargissement de routes nationales ou départementales) alors que, au delà, les conflits concernent certes des telles infrastructures, mais aussi d'autres objets : l'installation de lignes de transport de l'électricité, de canalisations de gaz, de lignes de télécommunication, le tracé d'une ligne TGV. Nous constatons, par ailleurs, un fort accroissement de la densité des conflits dans la première zone depuis le milieu

des années 1990 ainsi que l'apparition de tendances conflictuelles inédites du delà de la limite radiale de 40 km sur la même période

Fig. 7 - Contentieux des aménagements et infrastructures d'utilité publique : communes et distance à Paris



4.2.4. Les conflits d'urbanisme

Les conflits d'urbanisme s'étalent sur toute la région Île-de-France, avec cependant une relative diminution des actions contentieuses au fur et à mesure que l'éloignement de Paris croît (fig 8). Deux caractéristiques des conflits d'urbanisme peuvent être soulignées :

- les conflits localisés dans l'aire urbaine de Paris et la première couronne, dans le rayon de 40 km, portent soit sur des questions d'urbanisme commercial, soit sur celles des constructions d'immeubles assez fréquemment de nature sociale (HLM). Ces conflits concernent des communes fortement urbanisées à forte densité de population.
- Par contre, les conflits d'urbanisme localisés au-delà du rayon de 40 km changent de nature et de contexte : ils portent essentiellement sur des litiges de constructibilité liés au classement des parcelles dans les documents d'urbanisme, mais aussi sur des projets de construction ou d'extension de bâtiments agricoles. Ces conflits concernent des communes dont une très grande partie des sols ne sont pas urbanisés et comprennent une grande partie de sols ouverts (occupés soit par des forêts, soit par des champs). Ces caractéristiques concernent la quasi-totalité de ces communes, y compris celles qui sont proches de la limite de 40 km.

L'analyse de la dynamique des conflits d'urbanisme dans le temps confirme l'hypothèse d'enjeux d'urbanisation croissants avec le temps et la distance à Paris, ce qui dénote de la réalité d'une périurbanisation de plus en plus lointaine dans la deuxième couronne francilienne, c'est-à-dire dans des communes rurales à forte disponibilités foncières. À cet égard, un rapport de l'IAURIF consacré à l'évolution des

populations du test classique de comparaison de moyennes de deux échantillons : le test de T (STUDENT).

En principe (particulièrement pour ANOVA à un facteur fixe), l'hypothèse nulle H_0 est : les moyennes des différents groupes sont égales, i.e. $\mu_1 = \mu_2 = \dots = \mu_k$

L'hypothèse alternative H_1 est : au moins une des moyennes se distingue du reste.

L'observation des moyennes est confirmée par une analyse de variance qui compare la variabilité entre les groupes (*between groups*) et celle à l'intérieur d'un groupe (*within groups*). Si ce rapport est significatif (par un test F), cela confirme que les groupes se différencient réellement entre eux.

Notre analyse commence donc par une décomposition des communes (340 communes d'Ile-de-France ayant été le lieu de contentieux) en groupes selon des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les conflits. Le test ANOVA à un facteur ne nous permet que de tester l'impact d'un facteur à la fois. Nous présentons les facteurs, et les conflits – variables dépendantes – dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1 - Variables dépendantes retenues

Agri	nombre d'arrêts liés aux conflits « Agriculture, Foresterie, Halieutique »
Access	nombre d'arrêts liés aux conflits « Accessibilité, Servitude »
ICPE	nombre d'arrêts liés aux conflits sur les « Installations industrielles, extractives et de stockage »
Infrast	nombre d'arrêts liés aux conflits sur les « Aménagements et infrastructures d'utilité publique »
Urba	nombre d'arrêts liés aux conflits sur les « Opérations et documents d'urbanisme »
Serv	nombre d'arrêts liés aux conflits sur les « Activités de service »
Voisinage	nombre d'arrêts liés aux conflits « Voisinage »
Nbconflit	nombre d'arrêts enregistrés

Tableau 2 - Liste des paramètres des communes à tester (facteur)

Typologie des communes	Typologie des communes de l'INSEE consistant en 4 modalités : pôle urbain, commune multipolarisée, commune monopolarisée, espace à dominante rurale
Tranche de population	Nous utilisons les données du RGP 1999 car une ACP a montré une corrélation parfaite entre la population communale des RGP 1990 et 1999 3 tranches retenues : > 15000 hab comprise entre 15000 et 2000 < 2000
Densité	Mêmes sources – 4 niveaux de densité : < 200 hab/km ² 200 à 1000 hab/km ² 1000 à 4000 hab/km ² > 4000 hab/km ²
Mutation	% de la population installée dans la commune depuis moins de 9 ans. Si ce pourcentage dépasse 50 %, c'est une mutation forte, dans le cas contraire, c'est une mutation faible.
Urbanisation	Cette variable mesure le rythme d'urbanisation par le nombre annuel moyen d'autorisations de construction délivrées sur la période 1990-2004 > 50 autorisations/an : forte urbanisation < 50 autorisations/an : faible urbanisation
Profession et Catégorie Sociale	PCS au niveau communal : population aisée : cadres supérieurs et professions intermédiaire (>20% de la population de la commune) population peu aisée : employés et ouvriers (>20% de la population de la commune)

Avant d'interpréter les résultats, nous devons insister sur le fait que l'objectif de l'ANOVA à un facteur est relativement modeste. Il ne s'agit pas de trouver si le facteur a un impact positif ou négatif sur le conflit mais de marquer la différence entre les différents groupes en termes de conflits, sans que l'on puisse déterminer la cause et le sens de la relation entre le facteur retenu et le nombre de conflits.

Comme l'indiquent les tableaux de synthèse (tab 3 et tab 4), il apparaît que le type de commune défini selon la typologie de l'INSEE, est un facteur fortement significatif de la conflictualité. Le fait que les communes soient des pôles urbains, qu'elles soient monopolarisées ou multipolarisées a une forte influence sur le fait qu'elles soient des lieux de conflit, quels qu'ils soient (résultats significatifs au seuil de 0,1 %⁴).

Tableau 3 - Résultats significatifs de l'ANOVA

		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
serv	1. Typologie commune					
	Between Groups	1,353	2	,676	3,641	,027*
	Within Groups	62,600	337	,186		
	Total	63,953	339			
agri	Between Groups	,149	2	,074	3,737	,025*
	Within Groups	6,707	337	,020		
	Total	6,856	339			
Infrast	Between Groups	10,509	2	5,255	9,704	,000***
	Within Groups	182,488	337	,542		
	Total	192,997	339			
2. Tranche de Population		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Infrast	Between Groups	10,882	2	5,441	10,069	,000***
	Within Groups	182,115	337	,540		
	Total	192,997	339			
3. Densité		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
voisinage	Between Groups	,347	3	,116	2,774	,041*
	Within Groups	13,992	336	,042		
	Total	14,338	339			
4. Urbanisation		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
voisinage	Between Groups	,173	1	,173	4,130	,043*
	Within Groups	14,165	338	,042		
	Total	14,338	339			
Infrast	Between Groups	3,963	1	3,963	7,087	,008**
	Within Groups	189,034	338	,559		
	Total	192,997	339			
Urba	Between Groups	10,096	1	10,096	8,837	,003**
	Within Groups	386,151	338	1,142		
	Total	396,247	339			
5. Population aisée		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
serv	Between Groups	2,784	1	2,784	15,383	,000***
	Within Groups	61,169	338	,181		
	Total	63,953	339			
ICPE	Between Groups	3,453	1	3,453	6,414	,012*
	Within Groups	181,947	338	,538		
	Total	185,400	339			
Infrast	Between Groups	5,725	1	5,725	10,334	,001***
	Within Groups	187,272	338	,554		
	Total	192,997	339			
Urba	Between Groups	7,846	1	7,846	6,828	,009**
	Within Groups	388,401	338	1,149		
	Total	396,247	339			
6. Population peu aisée		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
access	Between Groups	,813	1	,813	4,649	,032*
	Within Groups	59,125	338	,175		
	Total	59,938	339			
serv	Between Groups	2,224	1	2,224	12,177	,001*
	Within Groups	61,729	338	,183		
	Total	63,953	339			
ICPE	Between Groups	2,735	1	2,735	5,061	,025*
	Within Groups	182,665	338	,540		
	Total	185,400	339			

Tableau 4 - Synthèse des résultats significatifs de l'ANOVA

	Typologie commune	Département	Population	Densité	Rythme d'urbanisation	Mutation de la population	PCS (pop aisée)	PCS (pop peu aisée)
Accessibilité								X
Voisinage		X		X	X			
Activités de Service		X					X	X
Agriculture	X					X		
ICPE							X	X
Infrastructures	X	X	X	X	X		X	
Urbanisme					X		X	
Tous conflits	X		X	X	X			

L'analyse de variance montre, par ailleurs, que la structure par ancienneté de la population (*mutation*) n'est pas un facteur très puissant de la conflictualité. Le p-test est significatif pour les conflits d'infrastructures d'utilité publique, mais il est non significatif pour tout le reste. Ces conflits d'infrastructures (et ceux de voisinage) sont aussi sensibles à la variable « *densité de population* ». Le test montre que le rythme d'urbanisation (variable *urbanisation*) d'une commune (mesuré par le nombre annuel moyen d'autorisations de constructions) est un facteur assez pertinent de la conflictualité. Il est significatif avec les conflits « *voisinage* », « *infrastructure* » et « *urbanisme* ».

Les deux variables relatives au niveau socioéconomique de la population (« *population aisée* » et « *population peu aisée* ») prennent en compte la différence entre les CSP de la commune. Deux analyses de variance montrent que cette « *ségrégation* » au sein d'une commune peut être un prédicteur très puissant des conflits d'usage des espaces. L'ANOVA montre que le nombre de conflits enregistrés est nettement différent selon que les communes ont plus ou moins de 20 % de cadres supérieurs et professions intermédiaires dans leur population. Les conflits significatifs sont : « *services* », « *ICPE* », « *infrastructure* », et « *urbanisme* ». Quant à la « *population peu aisée* », elle constitue une disposition moindre aux conflits. Elle est significative seulement avec « *accessibilité* », « *service* » et « *ICPE* ».

Les deux principales conclusions que l'ANOVA permet de tirer sont que :

- les variables *Urbanisation*, *population aisée* et *typologie commune* sont les facteurs qui ont l'impact le plus net sur la plupart des conflits d'usage ;
- les conflits liés aux aménagements et infrastructures d'utilité publique sont les plus sensibles à l'environnement socio-économique du territoire.

4.4. Analyse de correspondances multiples

Nous tentons de projeter les variables relatives aux conflits et ces facteurs contextuels sur le plan factoriel via une analyse de correspondances multiples (ACM)⁵.

Nous prenons les communes comme unité d'analyse et nous essayons, grâce à l'ACM, de comprendre le positionnement des paramètres géographiques, socio-économiques et conflictuels sur un seul plan. Il s'agit d'étudier les corrélations entre conflits et d'autres caractéristiques du territoire, après avoir montré dans l'ANOVA à quel point ces caractéristiques créaient des catégories de communes où la fréquence d'apparition des conflits était totalement différente. Pour cela, nous reprenons les variables nominales de caractéristiques de communes ci-dessus, auxquels nous ajoutons les variables binaires de conflit. La transformation binaire est la suivante : une valeur *Non* est désignée si la commune n'a pas connu de conflit, et *Oui* si elle a connu au moins un conflit sur la période 1981-2005.

Tableau 5 - Structure des données pour l'Analyse des Correspondances Multiples

Commune (Unité d'observation)	Variables								
	Caractéristiques socio-économiques					Conflits			
	Popula- tion	Rythme d'urbani- sation	...	Pop aisée	Pop peu aisée	Tous conflits	ICPE	...	urbanisme
Commune 1						Oui	Oui	...	Non
Commune 2						Non	Non	...	Oui
Commune...					
Commune 340						Oui	Non	...	Non

La figure 9 ci-dessous présente les résultats de cette opération. Nous avons obtenu deux premiers axes factoriels d'une inertie de 44,67 %.

L'axe horizontal représente ce que l'on serait tenté d'appeler la « ségrégation sociale ». Les communes dont la population aisée (cadres supérieurs et professions intermédiaires) est importante (supérieure à 20 % de la population) se trouve à droite, alors que celles dont cette part de la population aisée est faible (moins de 20 %) se trouve à gauche.

L'axe vertical, quant à lui, représente la dynamique d'urbanisation. La partie supérieure de l'axe comporte les communes dans lesquelles le nombre annuel moyen d'autorisations de construction de 1990 à 2004 est supérieur à 50, la partie inférieure étant composée des communes où ce nombre est inférieure à 50.

Sur le plan structuré par ces deux axes, trois groupes de communes ont été clairement identifiés (fig. 9 ; voir aussi le tab. 6) :

Tableau 6 - Groupes de communes identifiés par l'analyse des correspondances multiples

Département	Nom de commune	Conflits*	Population (habitants)	Permis de construire	% population aisée	% population peu aisée	Revenu moyen en 2001
Groupe 1: Les communes types - lieux des conflits d'urbanisme							
YVELINES	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	1	4 967	22	27,54%	7,33%	71 920,41 €
HAUTS-DE-SEINE	NEUILLY-SUR-SEINE	2	58 860	87	29,03%	10,06%	64 597,35 €
YVELINES	FOURQUEUX	1	4 130	22	30,99%	8,81%	49 764,92 €
YVELINES	L'ETANG-LA-VILLE	1	4 484	12	28,72%	8,30%	49 715,68 €
YVELINES	CHAVENAY	2	1 754	4	26,68%	7,07%	49 467,95 €
YVELINES	CROISSY-SUR-SEINE	2	9 742	70	31,74%	10,88%	43 077,53 €
ESSONNE	BIEVRES	1	3 974	10	29,89%	14,90%	32 863,57 €
YVELINES	LA CELLE-LES-BORDES	1	841	4	25,68%	12,84%	30 757,83 €
YVELINES	CHEVREUSE	1	5 195	25	27,87%	17,86%	30 133,52 €
YVELINES	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	3	7 143	72	29,51%	13,50%	29 162,04 €
YVELINES	VERSAILLES	1	83 449	140	27,34%	17,88%	28 439,85 €
HAUTS-DE-SEINE	RUEIL-MALMAISON	3	73 049	468	30,53%	17,46%	27 261,53 €
	Moyenne du groupe		21 466	78	28,80%	12,24%	42 263,51 €
Groupe 2: Les communes types - lieux des conflits d'Aménagement et d'Infrastructure d'utilité publique							
HAUTS-DE-SEINE	BOULOGNE-BILLAN COURT	6	104 523	602	32,66%	16,97%	28 624,42 €
HAUTS-DE-SEINE	RUEIL-MALMAISON	3	73 049	468	30,53%	17,46%	27 261,53 €
YVELINES	VERSAILLES	2	83 449	140	27,34%	17,88%	28 439,85 €
YVELINES	NOISY-LE-ROI	2	7 704	61	29,18%	10,02%	43 999,09 €
HAUTS-DE-SEINE	VAUCRESSON	2	8 124	39	29,79%	11,52%	50 830,31 €
VAL-DE-MARNE	VINCENNES	1	43 357	196	33,74%	16,45%	22 684,21 €
HAUTS-DE-SEINE	SCEAUX	1	18 982	81	30,81%	11,70%	36 881,65 €
HAUTS-DE-SEINE	SAINT-CLOUD	1	27 765	77	29,91%	13,25%	41 137,76 €
YVELINES	MAISONS-LAFFITTE	1	21 674	63	30,47%	9,15%	31 235,77 €
ESSONNE	MARCOUSSIS	1	7 044	57	28,22%	19,88%	24 834,72 €
HAUTS-DE-SEINE	SEVRES	1	22 270	49	32,28%	16,74%	30 386,04 €
YVELINES	VIROFLAY	1	15 044	36	32,36%	13,37%	29 419,76 €
YVELINES	LA CELLE-SAINT-CLOUD	1	21 400	13	27,14%	16,23%	34 253,01 €
	Moyenne du groupe		34 953	145	30,34%	14,66%	33 076,01 €
Groupe 3: Les communes types - lieux des conflits d'Installation industrielle et extractive classée							
ESSONNE	CORBAIL-ESSONNES	8	38 254	210	13,59%	32,37%	12 760,79 €
SEINE-SAINT-DENIS	SAINT-DENIS	3	82 820	531	12,88%	34,30%	10 713,54 €
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	2	77 113	209	15,78%	31,21%	13 632,45 €
SEINE-SAINT-DENIS	MONTREUIL	2	88 054	323	18,75%	30,13%	13 010,82 €
SEINE-SAINT-DENIS	TREMBLAY-EN-FRANCE	1	33 367	128	16,48%	30,77%	15 827,24 €
SEINE-SAINT-DENIS	VILLEPINTE	1	32 844	229	15,30%	30,78%	14 931,27 €
VAL-DE-MARNE	CHOISY-LE-ROI	1	33 695	187	18,20%	30,78%	14 387,37 €
SEINE-SAINT-DENIS	LE BOURGET	1	11 481	56	17,50%	35,22%	14 315,29 €
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	1	43 008	105	14,47%	32,95%	10 764,15 €
	Moyenne du groupe		48 960	220	15,88%	32,06%	13 371,44 €

à haute tension, ou encore des relais de télécommunication. La taille démographique de ces communes est relativement importante et homogène avec une population moyenne de 35 000 habitants parmi lesquels les catégories socioprofessionnelles favorisées sont dominantes : 30 % de cadres et de professions intermédiaires contre 15 % d'ouvriers et d'employés. Cette majorité de résidents aisés (revenu annuel moyen : 33 000 €) explique pourquoi ces communes ne cèdent pas devant les projets d'aménagement qui ont pour but la réalisation d'infrastructures. Aujourd'hui, le bouclage de l'A86 est presque terminé (il est prévu en 2010) mais nous remarquons

que les travaux d'aménagement de cette route ont commencé en 1968 et donc qu'il a fallu 40 ans pour finaliser une route d'une soixantaine kilomètres.

Groupe 3 : les conflits liés à l'industrie et aux centres de stockage sont à l'extrême gauche du plan où les communes sont d'un faible niveau socioéconomique. Il s'agit, en effet, de communes situées dans la petite couronne « pauvre » de Paris (91, 93, 94) où réside la plupart des employés et ouvriers que nous regroupons sous le terme de « population peu aisée ». La population communale est élevée (en moyenne 48 000 habitants) et le revenu annuel moyen très faible (13 400 €). La grande majorité des communes sont limitrophe de Paris, mais à l'inverse de la banlieue riche de l'Ouest mentionnée ci-dessus (les Hauts-de-Seine), elles constituent des bassins de main-d'œuvre faiblement et moyennement qualifiée ; elles accueillent des installations créatrices de nuisances dont les activités sont nécessaires à l'agglomération parisienne (plateformes logistiques, centres de stockage de marchandises, usine d'incinération des déchets ménagers...).

Ce résultat illustre un lien intéressant entre la spécificité des catégories de communes, caractérisées par les variables structurantes des axes factoriels, et les types de conflits qui s'y déroulent sur la période 1981-2005. Il donne à penser que les conflits liés aux usages des espaces doivent être rapportés aux caractéristiques structurelles, géographiques et sociodémographiques, de l'occupation des sols. Cette approche suit la méthode d'analyse spatio-sociale antérieurement utilisée en France par TABARD (2002) et CHENU et TABARD (1993) et particulièrement en Ile-de-France par POTTIER *et al.* (2002). Ces derniers ont établi un rapport d'enquête d'échantillonnage qui mesure le lien entre la victimation (l'insécurité, le sentiment d'être victime) et le cadre de vie des habitants franciliens. La victimation, selon les auteurs, est un élément très conditionné par les paramètres du contexte social (expliqués surtout par la terminologie « cadre de vie ») et par les caractéristiques de l'individu (sexe, âge, niveau d'éducation...). Tout en partageant le même cheminement méthodologique, nous ne traitons pas de la même problématique. À la différence de la recherche d'une explication sociale du sentiment d'insécurité de groupes d'individus, la question des conflits d'usage nous renvoie à une relation multifacette des acteurs, où l'administration, située au milieu du jeu, est susceptible d'être attaquée par l'un ou par l'autre, et dans laquelle la dimension spatiale est la matière indispensable à l'expression des acteurs. Nous avons voulu montrer que ces conflits sont des signes de mutation dans les territoires et que les différents éléments spatiaux intégrés dans l'étude (typologie des communes de l'INSEE, nombre de permis de construire délivrés) sont une composante primordiale de la conflictualité. Ainsi, le plan factoriel nous renseigne sur le fait que les conflits liés aux installations industrielles et de stockage sont caractéristiques des communes de la première couronne francilienne, à la périphérie immédiate de Paris, dont la population est de faible niveau socioéconomique. Quant aux conflits d'urbanisme, ils se manifestent dans les communes aisées un peu plus distantes de Paris, où résident des populations à la recherche d'un évitement des externalités négatives de la vie urbaine. Le développement du cadre résidentiel périurbain étant en grande partie lié à la recherche d'un cadre de vie de qualité, il n'est pas étonnant de trouver ici des oppositions locales à la poursuite de l'urbanisation immédiate (par la contestation de permis de construire) ou potentielle (par la contestation des modifications des

plans d'occupation des sols ou des plans locaux d'urbanisme). Enfin, la position des conflits liés aux aménagements et infrastructures peut être interprétée comme le signe d'une confrontation entre les besoins de mobilité et de communications portés par la dynamique de la métropole parisienne et francilienne, et les stratégies de localisation résidentielle des ménages.

- 5 - Conclusion

Les évolutions de la géographie territoriale des conflits dans la région Ile-de-France depuis vingt-cinq ans laissent voir une extension des contentieux administratifs dans la deuxième couronne francilienne, notamment depuis le milieu des années quatre-vingt dix. L'émergence de situations de contestation d'installations industrielles, extractives ou de stockage et d'infrastructures de transport d'énergie, au-delà d'un rayon de 40 km autour de Paris peut être analysée comme le signe de l'essor de l'usage résidentiel de ces espaces périurbains, naguère voués à des usages agricoles. Les conflits d'urbanisme dans cette même zone périurbaine peuvent, quant à eux, être pris comme le révélateur de tensions autour des enjeux d'extensions résidentielles sur des territoires à forte densité de forêts et de terres agricoles. Or, la localisation des conflits doit être mise en rapport avec la géographie sociale : les conflits d'urbanisme et d'aménagements d'utilité publique sont liés à la présence d'une population composée de CSP plutôt aisées, alors que les conflits relatifs aux installations industrielles prennent corps dans les zones plutôt socialement défavorisées de la première couronne francilienne, mais ils sont plus pris en charge par l'administration que par les populations... Ces conclusions sont cohérentes avec celles d'autres études disponibles dans la littérature. DARLY (2007), par exemple, estime que, sur la même région, la proportion de conflits d'aménagement et de voisinage (conflits d'environnement inclus) par rapport à la population communale est influencée significativement par le niveau de revenu moyen des foyers fiscaux. De la même manière, les régressions menées par BARRÉ *et al.* (2006) pour expliquer les taux de requête en matière de contentieux de l'urbanisme à l'échelle nationale concluent que les variables qui jouent de manière significative sur le taux de recours aux tribunaux administratifs sont : la densité de résidences secondaires, le taux d'affaires civiles nouvelles, le pourcentage de la population à bac +2 et le nombre de logements résidentiels rapporté au nombre de ménages.

Bibliographie

- BARRÉ M.-D., AUBUSSON DE CARVALAY B., ZIMOLAG M., 2006, *Dynamique du contentieux administratif. Analyse statistique de la demande enregistrée par les tribunaux administratifs (1999-2004). Etude exploratoire*. Note de synthèse (CESDIP/CNRS/Ministère de la justice), mars.
- BOUBA-OLGA O., CHAUCHEFOIN P., 2004, « Conflits d'usage autour de la ressource en eau : le cas du bassin versant de la Charente », *4^{es} journées de la Proximité*, Marseille 17-18 Juin.

- CADORET A., 2006, *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*, thèse pour le doctorat en géographie, Université Paul Valéry, Montpellier.
- CARON A., TORRE A., 2006, « Quand la proximité devient source de tensions : conflits d'usages et de voisinage dans l'espace rural », *Développement Durable et Territoires*, n° 7 (revue en ligne).
- CAVAILHES J., JOLY D. (dir), 2006, *Les paysages périurbains et leur prix*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.
- CHARLIER B., 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour.
- CHENU A, TABARD N., 1993, « Les transformations socioprofessionnelles du territoire français, 1982-1990 », *Population*, n° 6, pp 1735-1770.
- DARLY S., 2007, « Géographie régionale des conflits d'usage liés à l'agriculture. Analyse de trois sources de données sur la région Ile-de-France », *Colloque ERSA 2007 : Local Governance and Sustainable Development*, Paris.
- FABUREL G., MALEYRE I., 2006, « Dépréciations immobilières, polarisation sociale et inégalités environnementales pour cause de bruit des avions. Une application de la méthode des prix hédoniques à proximité d'Orly », *Développement Durable et Territoires*, mai, 17 p.
- GENIAUX G., NAPOLEONE C., 2005, « Rente foncière et anticipations dans le périurbain », *Economie et Prévision*, n° 72, pp. 77-95.
- IAURIF, 2001, « Mode d'occupation du sol », *Note rapide* n° 282, Juillet.
- IAURIF, 2005, « Population, modes de vie », *Note rapide* n° 392, septembre.
- JANELLE D. G., 1977, « Structural dimensions in the geography of locational conflicts », *The Canadian Geographer*, vol. 21, n° 74, pp. 311-328.
- JEANNEAUX P., 2006 (a), *Les conflits d'usage dans les espaces périurbains et ruraux français*, thèse pour le doctorat de sciences économiques, Université de Bourgogne, 238p. + Annexes.
- JEANNEAUX P., 2006 (b), « Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains », *Développement Durable et Territoires*, n° 7, (<http://developpementdurable.revues.org/document2586.html>).
- JEANNEAUX P, KIRAT T., 2005, « Proximité, droit et conflits d'usage. Que nous apprend le contentieux judiciaire et administratif sur les dynamiques territoriales ? », *Economie et Institutions*, n° 6-7, pp. 221-247.
- JOERIN F., PELLETIER M., TRUDELE C., VILLENEUVE P., 2005, « Analyse spatiale des conflits urbains. Enjeux et contextes dans la région du Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, 49 (138), pp. 319-342.
- KIRAT T., MELOT R., 2006, « Du réalisme dans l'analyse économique des conflits d'usage : les enseignements de l'étude du contentieux dans trois départements français », *Développement Durable et Territoires*, 7, (<http://developpementdurable.revues.org/document2574.html>).
- KIRAT T., TORRE A (dir.), 2006, « Conflits d'usage et dynamiques spatiales : les antagonismes dans l'occupation des espaces ruraux et périurbains » (I), *Géographie, Economie, Sociétés*, vol. 8.

- KIRAT T., TORRE A (dir.), 2007, « Conflits d'usage et dynamiques spatiales : les antagonismes dans l'occupation des espaces ruraux et périurbains » (II), *Géographie, Economie, Sociétés*, vol. 9.
- LECOURT A., 2003, *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de Rennes 2.
- MELE P., 2004, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *colloque Espaces et sociétés aujourd'hui : la géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, Rennes-UMR ESO, 11 au 11 octobre.
- MELE P., LARRUE C., ROSEMBERG M. (dir.), 2006, *Conflits et territoires*, Presses Universitaires François Rabelais, coll. Ville et territoires.
- MELOT R., 2005, « Les référents juridiques comme objet d'analyse empirique. L'exemple des conflits d'usage des espaces », *Ecole chercheur de l'INRA : Sciences juridiques, quelles contributions aux problématiques de l'INRA ?* Paris, janv.
- MELOT R., PAOLI J.-C., 2006, « Conflicts and concertations on the use of littoral spaces in Corsica », *colloque international : Environnement et identités en Méditerranée*, Corte, juillet.
- MORMONT M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, Economie, Sociétés*, vol. 8, n° 3 ; juillet-septembre, pp. 299-318.
- PAOLI J.-C., SERINELLI M., 2004, « Les conflits sur l'espace relatés par la presse quotidienne régionale en Corse : une typologie des conflits par les institutions régulatrices », *Journées d'étude Conflits d'usage et de voisinage*, Paris.
- PERES S., 2007, « Dynamique urbaine et rente foncière viticole dans le bordelais. Une approche économétrique de la résistance », *43^e colloque de l'ASRDLF : Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches*, Grenoble/Chambéry, 11, 12 et 13 juillet.
- PERES S., 2009, « La résistance des espaces viticoles à l'extension urbaine : le cas du vignoble périurbain de Bordeaux », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, (à paraître).
- POTTIER M., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Ile de France*, Rapport du CESDIP - Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales.
- SLAK M.-F., LEE A., MICHEL P., 2001, « L'évolution des structures d'occupation du sol vue par Teruti », *AGRESTE, Cahiers n° 1*, mars, pp. 13-25.
- SIMARD M., 2007, « Nouvelles populations rurales et conflits au Québec : regards croisés avec la France et le Royaume-Uni », *Géographie, Economie, Sociétés*, vol. 9, n° 2, avril-juin, pp. 187-213.
- STEPHAN J.-M., 2001, « La consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France : plusieurs approches pour un suivi de précision », *AGRESTE, Cahiers n° 1*, mars, 27-34.
- TABARD N., 2002, *Représentation socio-économique du territoire. Typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants. France métropolitaine, recensement de 1999*, INSEE, Paris.
- TORRE A, LEFRANC C., 2006, « Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la Presse Quotidienne Régionale », *Espaces et Sociétés*, vol. 124-125, n° 1-2, pp. 93-110.
- TORRE A., AZNAR O., BONIN M., CARON A., CHIA E., GALMAN M., GUÉRIN M., JEANNEAUX P., KIRAT T., LEFRANC C., MELOT R., PAOLI J.-C., SALAZAR M.I., THINON P.,

- 2006, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 415-453.
- TORRE A., CARON A., 2002, « Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : une analyse économique », *Sciences de la société*, octobre, n° 57, pp. 95-113.
- TORRE A., CARON A., 2005, « Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage », *Économie et Institutions*, n° 6-7, pp. 183-220.
- TRUDELLE C., 2003, « Au-delà des mouvements sociaux : une typologie relationnelle des conflits urbains », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 47, n° 11, pp. 223-242.

Notes

- 1 - L'article s'inscrit dans le cadre de recherches collectives menées avec le soutien de l'ANR (Projet ANDYCOTE - Analyse des Conflits dans les Territoires de France) et de la Mission de recherche Droit et Justice par des équipes constituées de chercheurs de SAD-APT (INRA et AgroParisTech : André TORRE, Ségolène DARLY, Romain MELOT, Luc BOSSUET, Marina GALMAN), de METAFORT (Clermont-Ferrand : Armelle CARON, Philippe JEANNEAUX), de l'INRA Corte (LRDE : Jean-Christophe PAOLI), de l'Université de Poitiers (Olivier BOUBA-OLGA), de l'UMR Espace (Montpellier : Anne CADORET, Valérie LAVAUX), du CIRAD (La Réunion : William's DARÉ, Sigrid AUBERT). Nous sommes redevables à tous ces participants des débats collectifs qui ont contribué, directement ou indirectement, à enrichir les travaux qui donnent la matière de cet article.
- 2 - Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94) et Val-d'Oise (95).
- 3 - Nous sommes particulièrement reconnaissants à Ségolène DARLY (UMR SAD-APT) de nous avoir transmis un grand nombre de données et de sources et d'avoir activement contribué à la réalisation de la cartographie utilisée dans cet article.
- 4 - Le terme Sig est l'abréviation de « Signifiante ». Il s'agit du p-valeur – erreur du type I (α) – la probabilité qu'on accepte à tort une hypothèse
- 5 - L'ACM est une méthode statistique visant à étudier les données multivariées à travers une projection de celles-ci sur un plan factoriel. Cette projection a pour objectif d'observer la corrélation entre les variables à travers une image visuelle de la distance, ainsi que les positions relatives entre elles.